

Repère CAB 3 pour filerie 1,5mm² à 2,5mm² avec signe conventionnel point

REF. 0 382 81

CAB 3

LEGRAND



0,12 €

Tarif professionnel de référence HT hors éco-contribution

CARACTÉRISTIQUES PRODUIT

CAB3, système de repérage de type signe conventionnel pour filerie, permettant le repérage avant ou après connexion grâce au principe de bague ouverte

- Repère CAB3 signe "•" pour filerie 1,5mm² à 2,5mm²
- Signe noir sur fond jaune
- Réglette de 30 repères

Les + installation

Repères toujours alignés grâce aux tenons de positionnement

Les + utilisation

Excellente tenue sur le fil

Information sur la gamme

Le système de repérage CAB 3 permet le repérage de filerie ou blocs de jonction Viking 3. Il est composé de repères (chiffres avec code couleur international, signes conventionnels, lettres) disponibles dans 4 tailles : 0,15 à 0,5 mm² - 0,5 à 1,5 mm² - 1,5 à 2,5 mm² - et 4 à 6 mm². Pour le repérage des blocs de jonction Viking 3, des plaques repères avec des chiffres ou vierges permettent également un marquage manuel. Différents accessoires facilitent la mise en place des repères sur l'installation : distributeur de repérage, malette, porte-repères ou supports de repères et chargeurs.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

		Largeur	3 mm
Modèle	Forme de livret	Couleur	Jaune
Crantage	Sans	Transparent	Non
Matériau	Plastique	Avec zone de texte	Oui
Diamètre du conducteur	1.4-1.8 mm	Impression	Symboles
Diamètre de câble	2.7-3.9 mm	Type de montage	Encoche
Longueur	5.6 mm	EAN/Gencode	3245060382810

Ces prix ne sont que des prix indicatifs pour la France métropolitaine. Ils ne constituent en aucun cas une offre ou un engagement de la part de la Société Legrand, qui commercialise ses produits au travers de professionnels distributeurs et installateurs libres de déterminer leur prix de revente. Ils ne constituent en aucun cas des prix imposés à la revente. Prix indicatif hors pose. Toutes les indications mentionnées sur le présent document sont susceptibles de modifications. Nous rappelons que tout produit doit être installé conformément aux règles d'installation par un professionnel qualifié.